RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Agent territorial spécialisé / Agente territoriale spécialisée des écoles maternelles

Au quotidien, cet agent territorial spécialisé/agente territoriale spécialisée des écoles maternelles aide le personnel enseignant pour l'accueil des enfants et l'animation des activités éducatives.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **CAP ou équivalent**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Secteur professionnel : Enseignement

Centres d'intérêt : J'ai le sens du service public, Je souhaite m'occuper d'enfants



© DGLimages/iStock/Getty Images

Le métier

Secondant l'enseignant ou l'enseignante, l'Atsem (agent territorial spécialisé ou agente territoriale spécialisée des écoles maternelles) est incontournable dans la vie d'une école maternelle et occupe un rôle majeur dans le quotidien d'enfants âgés de 2 à 6 ans en leur inculquant les règles de vie en collectivité et en les accompagnant pour l'acquisition de l'autonomie. Le matin, il ou elle démarre la journée en accueillant les enfants : chaussures et manteaux à enlever, passage aux toilettes et installation en classe. Il faut donc savoir faire preuve de patience et être pédagogue. Le midi, ce sont souvent les Atsem qui assurent la surveillance des enfants à la cantine, mais aussi dans la cour. Ils aident les plus jeunes à la prise des repas. Les agents sont également présents lors des ateliers pédagogiques. L'une de leurs tâches est la préparation du matériel. L'organisation et l'entretien des espaces et des équipements dédiés aux enfants font aussi partie de ses responsabilités. L'Atsem peut également encadrer une activité avec un petit groupe d'élèves. Lors des sorties scolaires, il ou elle accompagne la classe. Les Atsem participent à la surveillance des enfants et s'assurent qu'ils se reposent correctement. Dans certaines communes, le métier porte aussi sur les activités périscolaires.

Les études

Après la 3e

Pour devenir ATSEM, le certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE) est indispensable. Ce dernier se prépare en deux ans après la 3e. Ensuite, il faut réussir le concours de la fonction publique territoriale accessible dès 16 ans. Le concours comprend une épreuve écrite d'admissibilité, puis un entretien oral. Les lauréats commencent comme fonctionnaires stagiaires. Ils sont titularisés au bout d'un an.

CAP ou équivalent

→ CAP accompagnant éducatif petite enfance

Emploi et secteur

Secteur

Enseignement

Pour aller plus loin

Centres d'intérêt

J'ai le sens du service public →

Je souhaite m'occuper d'enfants →

Autres métiers à découvrir

Chargé d'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Chargé d'orientation et d'insertion professionnelle

Assistant d'éducation

Accompagnant d'élèves en situation de handicap

Accompagnant éducatif et social